

Volet commun du contrat de site 2018 -2022

Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Trajectoire de site – Jalons

Deux niveaux de regroupement participent à la structuration du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée :

- l'Initiative d'Excellence sélectionnée en janvier 2012, A*Midex, portée par l'Université d'Aix-Marseille (AMU), pour développer une université de rang mondial à même de rivaliser avec les grands établissements sur la scène internationale. Cette IDEX rassemble, aux côtés d'AMU, deux écoles (l'IEP d'Aix-en-Provence et l'Ecole Centrale de Marseille), quatre organismes de recherche (CNRS, Inserm, CEA, IRD) et l'Assistance Publique- Hôpitaux de Marseille. L'Initiative d'Excellence A*Midex a été définitivement pérennisée en avril 2016 (validée par la convention du 23 décembre 2016) après une période probatoire de quatre ans dans le cadre d'une évaluation par un jury international. La fusion ainsi que l'obtention de l'Idex ont constitué un facteur profondément structurant et un catalyseur majeur dans le cadre de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016.

- l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM) qui associe à AMU les universités d'Avignon et de Toulon, l'Ecole centrale de Marseille et l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, constituée dans le cadre de la loi ESR de 2013 par décret du 23 février 2016. Elle s'inscrit dans une logique de projets, pouvant intéresser l'ensemble ou une partie des partenaires.

Ce double réseau d'établissements constitue deux périmètres distincts de développement et d'actions coordonnées de site, en cohérence avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) validé en juillet 2017 et justifie de la sorte une stratégie de site déployée à deux niveaux : l'AMPM (1) et A*Midex (2).

1. L'Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée (AMPM)

Afin d'assurer dans le long terme le pilotage de la politique de site, les cinq établissements signataires ont décidé de créer un comité de pilotage composé de représentants de leur gouvernance respective. Ce comité a pour fonction de définir les axes stratégiques de la politique de site - soumis ensuite aux Conseils d'Administration des établissements pour approbation – et d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs annoncés.

1.1 Recherche

1.1.1 Renforcer les relations avec les organismes, les mutualisations et les interactions régionales

- Les structures de recherche en cotutelle feront l'objet d'un pilotage coordonné. L'accès aux plateformes de recherche technologique des établissements du site sera facilité pour les partenaires de l'association.

- La charte de signature des publications déjà commune aux partenaires d'A*Midex, pourra être étendue aux autres établissements du site AMPM. La cellule de bibliométrie d'AMU veillera, en coordination avec les partenaires du site, au respect de cette charte pour ses unités partagées.
- L'association engagera une collaboration stratégique avec la Comue UCA, notamment sur un projet de datacenter régional.
- Les recherches seront développées dans le domaine de la nutrition avec l'INRA autour d'une plateforme de métabolomique à vocation régionale en s'appuyant sur les compétences en agrosciences de l'université d'Avignon.
- Les relations scientifiques entre l'université de Toulon et l'Ifremer notamment en robotique sous-marine (autour du projet CORAL) seront intensifiées.

1.1.2 Le développement de l'open access

Les partenaires du site sont engagés dans le développement des archives ouvertes, afin d'offrir à leurs enseignants-chercheurs et chercheurs un espace de dépôt de leur production scientifique, permettant de disposer de l'exhaustivité des publications dans l'archive ouverte HAL et, en même temps, d'un lieu de dialogue ouvert avec la communauté scientifique nationale et internationale. Un échange de bonnes pratiques et des actions de communication seront mis en place.

1.1.3 Le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique

Le renforcement nécessaire des liens avec les partenaires socio-économiques concernera :

- un meilleur accès des entreprises du territoire aux plateformes technologiques des partenaires du site,
- le renforcement de la démarche de valorisation autour des structures communes à tous ou plusieurs partenaires de l'association (SATT Sud-Est, Pôles de compétitivité, Incubateurs) en adéquation avec le SRESRI de la région PACA au travers de ses «opérations d'intérêt régional» (OIR) et Filières Stratégiques. Seront notamment réalisées une actualisation de la cartographie des forces socio-économiques du territoire ainsi qu'une cartographie des unités de recherche par OIR. Un des objectifs sera notamment de renforcer la dynamique de valorisation à l'UAPV et à l'UTLN en précisant stratégie, pilotage et ressources nécessaires, en profitant de la dynamique et de l'expérience d'AMU.

1.1.4 L'harmonisation des pratiques des écoles doctorales

Les collègues doctoraux d'AMU, de l'UAPV et de l'UTLN finaliseront une action d'harmonisation des pratiques des écoles doctorales sur :

- l'harmonisation des règles de co-encadrement et de co-direction des thèses ;
- le contenu de la charte du doctorant ;
- la convention de formation des doctorants ;
- la participation à des dispositifs partagés pour améliorer la formation doctorale et son suivi.

1.1.5 La culture scientifique

Des actions communes de formation continue des personnels de recherche en culture scientifique et en médiation scientifique, notamment dans le cadre du compte personnel de formation, ont été mises en place et seront développées.

Jalon 1 : Bilan du pilotage coordonné des structures de recherche en cotutelle

Jalon 2 : Point sur l'extension de la charte de signature des publications déjà commune aux partenaires d'A*Midex aux universités d'Avignon et des pays de Vaucluse et de Toulon

Jalon 3 : Bilan de l'harmonisation des pratiques des écoles doctorales

Jalon 4 : Bilan des actions en matière de développement de l'open access**1.2. Formation et vie étudiante****1.2.1 La formation initiale et continue**

Trois actions majeures déclineront le volet formation du site :

- la mise en place d'un comité de coordination des formations AMPM ;
- l'étude de l'opportunité à mi-contrat de créer de nouvelles formations partagées et/ou des double-cursus ;
- la réunion de coordination de la FTLV entre partenaires.

Jalon 5 : Bilan de la création de nouvelles formations partagées et/ou concertation/ rapprochement de certaines formations existantes dans des domaines communs**Jalon 6 : Point d'étape sur la coordination de la formation tout au long de la vie****1.2.2 La pédagogie**

Plusieurs actions permettront de partager l'expérimentation pédagogique au niveau du site :

- création d'un comité de transformation pédagogique d'AMPM et d'échanges de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ORE (« Plan Etudiants ») en visant notamment l'amélioration de la réussite en licence,
- mise en place de séminaires communs sur la formation et de conférences pédagogiques,
- développement des actions de formations à destination du site au CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation) d'AMU et à la mission APUI (Appui à la Pédagogie Universitaire et Innovante) de l'UAPV aux enseignants du site,
- développement des participations croisées entre partenaires du site au sein des instances de sélection des projets pédagogiques innovants.

Jalon 7 : Bilan des actions d'amélioration de la réussite en licence entreprises à l'échelle du site dans le cadre de la loi ORE (Plan étudiant)**Jalon 8 : Bilan du déploiement à l'échelle du site de la démarche d'approche par les compétences****1.2.3 L'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat étudiant**

Il conviendra de décloisonner autant que possible les missions dans le domaine de l'orientation et de l'insertion professionnelle entre les partenaires en partageant, dans le cadre de la loi ORE, les pratiques et en mutualisant l'information aux étudiants. Dans cette perspective, les actions suivantes seront notamment développées :

- organiser des réunions régulières d'échanges autour des pratiques en termes d'orientation, d'accompagnement vers l'insertion professionnelle, l'entrepreneuriat, ...
- optimiser l'application d'orientation « Atelier des métiers» (qui permet d'orienter le lycéen et l'étudiant du métier visé vers la formation la plus adaptée) et élargir son utilisation à l'ensemble des partenaires du site ;
- soutenir le domaine de l'entrepreneuriat étudiant en reconduisant et/ou renforçant les actions déjà mises en œuvre et mutualiser davantage les pratiques et les dispositifs entre partenaires ; il s'agira notamment de :
 - poursuivre les actions engagées dans le cadre des pôles PEPITE PACA Ouest et PACA EST et des PREPITE ;
 - élaborer des supports communs de communication et de promotion de l'initiative entrepreneuriale étudiante.

1.2.4 La vie étudiante

La politique de site en matière de vie étudiante dans le cadre du présent contrat est décrite dans le schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (cf annexe).

1.3 Relations internationales et attractivité du site

La période contractuelle sera consacrée à accentuer la visibilité et l'attractivité du site en facilitant les échanges scientifiques et pédagogiques à l'international et en favorisant la mobilité des étudiants comme des personnels à travers les actions suivantes :

- développement de partenariats internationaux via des actions ciblées et communes de promotion ; avec un axe commun sur la Méditerranée,
- création d'un guichet multiservices d'accueil commun AMU / IEP / ECM pour les étudiants et les enseignants-chercheurs internationaux,
- valorisation de l'internationalisation avec les forces vives du territoire, en lien avec la Région,
- travail commun autour des bourses financées par la Région,
- captation de fonds européens : réponses aux appels à projets de la Région,
- mise en œuvre d'actions de représentation concertées dans les salons internationaux,
- création de journées de l'international basées sur l'échange de pratiques et stratégies RI des établissements partenaires.

Jalon 9 : Point d'étape sur le développement des partenariats et les dispositifs communs destinés à renforcer la visibilité et l'attractivité du site à l'international

1.4 Le pilotage

Il s'agit pour le site de développer des partenariats conduisant à une valeur ajoutée pour les partenaires par des échanges de bonnes pratiques via notamment des réunions entre services, un séminaire annuel de travail et la création d'un réseau de travail collaboratif.

En matière de système d'information, les actions suivantes seront menées :

- montage de dossiers communs pour obtenir des financements (ex RENATER) ;
- collaboration sur des projets d'infrastructures (ex: datacenter régional) ;
- collaboration sur des projets spécifiques comme le développement de logiciels spécifiques, la réflexion partagée sur la sécurité des réseaux...

Le projet de Datacenter porté par AMU et soutenu par ses partenaires d'AMPM a été retenu dans le cadre de la procédure de labellisation de Datacenter régionaux. Le dispositif s'appuie sur des infrastructures existantes et regroupe les membres de l'association AMPM ainsi que les EPST. L'université Côte d'Azur (UCA) s'est associée à ce projet au bénéfice de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région. Ce projet doit conduire à une harmonisation et une amélioration de la qualité de service, ainsi qu'à une possible économie globale à terme. Sa réussite suppose une fiabilisation des liens réseau entre tous les membres potentiels et une liaison sécurisée vers RENATER.

S'agissant des ressources humaines, les collaborations porteront sur les domaines suivants :

- la formation des personnels: ouverture de l'offre de formation des cinq partenaires à l'ensemble du site ; émergence d'un plan de formation du site ; actions de formation innovantes ; partage du vivier de formateurs internes ;
- le développement de la mobilité : diffusion à l'ensemble des personnels des offres de postes ouvertes ;
- la création du pôle PETREL (mise en place de services partagés de gestion des retraites entre établissements, dont le porteur est Aix-Marseille Université).

S'agissant des achats, il s'agit d'identifier des segments permettant la mutualisation et des groupements de commande pouvant générer des économies d'échelle pour tous les partenaires avec pour objectif au moins une opération d'achat mutualisée par an.

Jalon 10 : Point sur la pérennisation des liens RENATER Marseille/ Avignon et Marseille/ Toulon

Jalon 11: Bilan à mi-parcours sur les modes d'utilisation des datacenters présents sur le site

Jalon 12 : Bilan des opérations d'achat mutualisées à l'échelle du site

1.5 Politique documentaire

Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre la réciprocité de l'accès gratuit aux bibliothèques et ressources documentaires des cinq établissements.

De plus, seront réalisées des actions de mutualisation, d'expertise commune et d'échanges de bonnes pratiques :

- cartographie des ressources documentaires de chaque établissement,
- réflexion concertée en matière de politique documentaire,
- coopération en matière de formation des usagers,
- actions partagées en matière de politique culturelle et de diffusion de la culture scientifique au sein des BU,
- actions communes en matière de formation continue.

1.6 Axes de partenariats en matière de développement durable, de handicap et d'égalité Femme-Homme

S'agissant du développement durable, il s'agira de :

- réaliser un état des lieux des actions mises en œuvre au sein des établissements du site et créer un réseau de référents développement durable du site,
- proposer des événements ouverts aux partenaires du site et éventuellement à l'échelle du site (ex : semaine « agir ensemble »..),
- créer une journée commune de sensibilisation dédiée au développement durable.

S'agissant du handicap, un état des lieux des actions menées sera réalisé au sein des établissements du site et un réseau de référents « handicap » sera créé.

S'agissant de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, les actions suivantes seront menées :

- réaliser un état des lieux des actions mises en œuvre au sein des établissements du site et créer un réseau de référents « égalité femmes-hommes » du site,
- réfléchir à une feuille de route au niveau du site,
- organiser une semaine d'actions coordonnées de sensibilisation,
- collaborer à une conception commune de formations dédiées aux étudiants et/ ou aux personnels.

Jalon 13: bilan des actions relevant de la responsabilité sociétale des établissements (RSE) réalisées au niveau du site

Récapitulatif des jalons de la trajectoire site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2018	2019	2020	2021	2022
Recherche					
1. Bilan du pilotage coordonné des structures de recherche en cotutelle					
2. Point sur l'extension de la charte de signature des publications déjà commune aux partenaires d'A*Midex aux universités d'Avignon et des pays de Vaucluse et de Toulon					
3. Bilan de l'harmonisation des pratiques des écoles doctorales					
4. Bilan des actions en matière de développement de l'open access					
Formation					
5. Bilan de la création de nouvelles formations partagées et/ ou rapprochement/concertation de certaines formations existantes dans des domaines communs					
6. Point d'étape sur la coordination de la formation tout au long de la vie					
7. Bilan des actions d'amélioration de la réussite en licence entreprises à l'échelle du site dans le cadre de la loi ORE (plan étudiant)					
8. Bilan du déploiement à l'échelle du site de la démarche d'approche par les compétences					
Relations internationales et attractivité du site					
9. Point d'étape sur le développement des partenariats et les dispositifs communs destinés à renforcer la visibilité et l'attractivité du site à l'international					
Gouvernance					
10. Point sur la pérennisation des liens RENATER Marseille/ Avignon et Marseille/ Toulon					
11. Bilan à mi-parcours des modes d'utilisation des datacenters présents sur le site					
12. Bilan des opérations d'achat mutualisées à l'échelle du site					
13. Bilan des actions relevant de la responsabilité sociétale des établissements (RSE) réalisées au niveau du site					

2. Le périmètre de l'Initiative d'Excellence A*Midex

L'objectif de l'Initiative d'Excellence est de « créer une université de rang mondial ». L'université cible est Aix-Marseille Université (AMU) qui se construit pour atteindre cet objectif en étroite collaboration avec ses partenaires : l'IEP, l'Ecole Centrale Marseille, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille, réunis dans la fondation universitaire A*Midex. Bien évidemment, ce sont les engagements pris par A*Midex devant le jury international de l'Initiative d'Excellence et validés par la pérennisation d'A*Midex en 2016 qui seront respectés pour le contrat 2018-2022.

2.1 La dynamisation et le renforcement de l'écosystème d'excellence de recherche et de formation soutenant l'interdisciplinarité

La fin programmée des Labex en 2020, les nouveaux appels à projets de la Fondation A*Midex et les récents labels *Instituts Convergences* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 1), *Réseaux Hospitalo-Universitaires* (2 projets labellisés, PIA 2 Vague 3) et *Ecoles Universitaires de Recherche* (2 projets labellisés, PIA 3 vague 1 : AMSE et Neuro*AMU) induisent des modifications dans l'organisation institutionnelle permettant de valoriser plus efficacement les atouts distinctifs du site d'Aix-Marseille.

Concernant la recherche, d'une part, la prise de risque sera toujours privilégiée afin de faire émerger de nouvelles thématiques, d'autre part, l'interdisciplinarité sera poursuivie avec des exigences accrues en relation avec les Pôles de Recherche Interdisciplinaires et Intersectoriels (PR2I) et l'IMÉRA, l'institut méditerranéen d'études avancées dédié notamment à l'expérimentation de l'interdisciplinarité. Adossé à ce potentiel, des actions seront menées pour coupler recherche et formation, notamment avec la mise en place d'instituts, selon la recommandation du Comité d'orientation scientifique (COS) et du jury de l'IDEX. Les succès obtenus dans le cadre des instituts convergences et des EUR répondent à ces objectifs.

En matière de formation, la nouvelle offre sera mise en place dès 2018, plus lisible, performante, innovante, interdisciplinaire et développant une approche par compétences. En complément, les actions précédemment conduites par A*Midex dans le cadre de l'Académie d'Excellence trouveront un nouvel élan, avec des appels à projets plus ciblés à forte valeur ajoutée (mobilité internationale, innovation pédagogique, interdisciplinarité...). La création de cursus pionniers visera à l'amélioration de la réussite des étudiants. Ces cursus expérimentaux s'appuieront sur deux plans d'action transversaux et transformants pour l'ensemble du site métropolitain, afin de déployer massivement l'approche par compétences et l'usage du numérique.

Enfin, le site métropolitain attirera, à travers A*Midex, les leaders scientifiques de demain. La politique de chaires d'excellence menée par A*Midex en période probatoire sera poursuivie et améliorée, avec des durées plus longues et des évaluations régulières, afin d'attirer et de stabiliser de brillants chercheurs à forte visibilité internationale (ERC par exemple) sur des thématiques ciblées. Pour mener à bien la réalisation des projets de recherche labellisés et l'accompagnement des chaires d'excellence, le recrutement de doctorants et post-doctorants externes au site métropolitain et sélectionnés suite à des appels internationaux sera poursuivi.

2.2 Accélérer l'innovation et aller plus loin dans la coopération pour une transformation durable

L'ambition est d'insuffler une culture de l'innovation et de créer les structures adéquates pour que le monde socio-économique et culturel bénéficie pleinement de la connaissance et des savoirs académiques, en cohérence avec le SRESRI. Les appels à projets « Transfert », le soutien aux plateformes technologiques labellisées participent de cet objectif. Le projet de Cité de l'Innovation d'Aix-Marseille vise ainsi à renforcer les liens avec les collectivités et le monde socio-économique (à l'exemple du nouvel appel à projets d'A*Midex « pépinière d'excellence »).

A*Midex portera une stratégie européenne et internationale globale de coopération universitaire et scientifique. A*Midex poursuivra ses actions de soutien ciblées aux partenariats stratégiques (Unités mixtes internationales –UMI-, Laboratoires internationaux associés –LIA-, Groupements de recherche internationaux –GDRI-, campus international pour la coopération et le développement, campus transnational Nord-Méditerranéen, mobilités entrantes et sortantes dans les axes thématiques prioritaires...).

